

M. John-A. Macdonald présenta un projet de loi destiné à organiser la milice sur un pied efficace. La mesure avait été préparée sur les suggestions d'une commission spéciale composée de Messieurs Cartier, Macdonald, du colonel Lyson, etc, et nommée à la suite de l'affaire du *Trent*. Cette difficulté avait démontré l'importance qu'il y avait de mettre la province sous la protection d'une force efficace, et tous les Canadiens, sans distinction de partis, reconnurent que la loi de milice était inefficace, et insistèrent sur une meilleure organisation.

Le projet de milice ne fut pas discuté comme le méritait un sujet de cette importance. Les Libéraux ne firent pas connaître leurs vues sur la question de la défense; ils furent unanimes à voter contre le projet ministériel, afin de renverser le cabinet. Quelques démocrates étaient d'avis qu'il n'y avait pas besoin de milice, que l'Angleterre devait nous défendre et payer une milice, si elle en voulait. Ils étaient conséquents avec leurs principes annexionnistes, qu'ils n'osaient pas professer publiquement, mais qu'ils entretenaient en eux-mêmes.

Les organes des Libéraux jetèrent l'effroi parmi la population, en criant que la mesure demandait des sacrifices immenses, et établissait une taxe directe de cinquante centins pour le soutien de la milice. Comme le fit remarquer M. Cartier, cette taxe n'était qu'une pénalité infligée à ceux qui ne se rendraient pas à l'exercice. La population des campagnes commença à s'exciter et demanda le rejet du projet ministériel.

Plusieurs partisans du ministère essayèrent de faire modifier le projet. Les ministres s'y refusèrent: ils crurent pouvoir braver l'orage, et se fièrent trop sur leurs propres forces. Le projet de milice fut rejeté à sa deuxième lecture sur un vote de 61 contre 54.

M. Blanchet, député de Lévis, vota avec les 54 membres favorables à ce projet de loi.